

Paris, le 12 Juillet 2022

**Direction des politiques
familiales et sociales**

It 2022-104

Mesdames et Messieurs les Directeurs
et Directeurs Comptables et Financiers
des Caf
Mesdames et Messieurs les Responsables
des Centres de ressources

Objet : Concours Innov Jeunes 2022

Mesdames, Messieurs les Directeurs,
Mesdames, Messieurs les Directeurs Comptables et Financiers,
Mesdames et Messieurs les Responsables des Centres de ressources,

SYNTHESE

Dans le cadre de sa politique jeunesse et du soutien apporté aux projets portés par les jeunes, la Cnaf renouvelle en 2022 l'organisation du concours national « InnovJeunes ».

Ce concours a pour objectif de valoriser et de renforcer la lisibilité, à l'échelle nationale, des projets portés par des jeunes de 12 à 17 ans financés par les Caf dans le cadre de l'axe 3 « Soutenir l'engagement et la participation des enfants et des jeunes » du fonds « Publics et territoires ».

L'information Technique détaille les modalités de ce concours.

Je vous prie de croire, Mesdames, Messieurs les Directeurs, à l'assurance de ma considération distinguée.

**Le Directeur général délégué,
chargé des politiques familiales et
sociales**



32 avenue de la Sibelle
75685 PARIS cedex 14
Tél. : 01 45 65 52 52
Fax : 01 45 65 57 24

Les modalités de ce concours sont exposées ci-après :

I. Objet du concours

Le concours récompense des projets portés par des adolescents (12-17 ans) financés par les Caf dans le cadre du fonds « Publics et territoires ».

II. Conditions de participation

La participation à ce concours est ouverte à des projets portés par des jeunes et soutenus par une Caf en 2022 dans le cadre de l'axe 3 du Fpt. Dans ce cadre, chaque Caf participante soutient un seul projet, présélectionné sur la base des critères ci-dessous.

Les projets candidats doivent être achevés au plus tard à la fin du mois de décembre 2022.

Les projets candidats doivent s'inscrire dans les thématiques suivantes :

- « **Citoyenneté et vie locale** » ;
- « **Développement durable** » ;
- « **Culture, loisirs et sports** » ;
- « **Vacances et mobilités** ».

Dans chacune de ces catégories, les projets intégrant une dimension numérique et/ou inclusive seront particulièrement valorisés.

Critères de présélection :

Les Caf retiendront les critères suivants :

- le niveau d'implication des jeunes dans le projet ;
- la dimension innovante du projet ;
- la qualité du projet et les résultats obtenus ;
- l'impact du projet sur le territoire.

A titre indicatif et afin de faciliter la présélection des projets, une grille d'évaluation des projets est jointe à la présente It.

III. Modalités de candidature

La candidature au concours est coordonnée par la Caf chargée de présélectionner le projet candidat au concours national par le biais, si possible, de l'organisation d'un concours local préalable. Le projet lauréat du concours local est ensuite transmis à la Cnaf.

a. Recueil du consentement des jeunes candidats au concours

Aucun projet ne peut être présenté au concours sans l'accord écrit, express et préalable des jeunes impliqués et/ou de leur représentant légal s'agissant de mineurs. A ce titre, chaque candidature doit être accompagnée du règlement intérieur ci-joint signé par les jeunes (ou un représentant légal s'agissant des jeunes mineurs).

b. Formulaire de candidature

Les candidatures doivent être adressées à la Cnaf par le biais du formulaire de candidature. Le formulaire sera transmis par mail aux Balf Action sociale des Caf dans le courant du mois de septembre 2022.

Différentes rubriques devront être renseignées par les jeunes et leurs accompagnateurs :

- la description du projet : objectifs, principales actions réalisées, résultats ;
- la composition de l'équipe projet : nombre de jeunes, âges, répartition filles/garçons ;
- l'implication des jeunes dans la réalisation du projet.

Il est vivement encouragé de joindre au formulaire de candidature des supports créatifs (photos, vidéos, réalisations graphiques, ...) illustrant le projet et réalisés par les jeunes eux-mêmes.

L'ensemble des candidatures présentées devront faire l'objet d'une validation par la Caf et comporter un avis des services de la Caf.

IV. Date limite de transmission des projets

La date limite de remontée des projets présélectionnés par les Caf à la Cnaf est fixée au **Vendredi 28 octobre 2022**.

V. Procédure de sélection et résultats

Le calendrier du concours s'établit comme suit :

Vendredi 28 octobre 2022	Date limite de candidature.
Novembre 2022	Présélection des projets par les services de la Cnaf et transmission au jury national et au jury jeunes.
Janvier 2023	Délibération des jurys et désignation des projets lauréats.
Avril 2023	Remise des prix.

Après clôture des candidatures, les services de la Cnaf sélectionneront les 15 projets qui seront présentés au jury national composé de partenaires institutionnels et associatifs de la Cnaf sur le champ de la jeunesse, en s'appuyant sur les critères de la grille d'évaluation (annexe 2).

Le jury national sera présidé par la Présidente de la Cnaf et composé d'administrateurs, de représentants des services de la Cnaf et de personnalités qualifiées sur le champ de la jeunesse.

Un jury junior remettra également un prix spécial.

Les candidats seront informés des résultats par la Caf après la délibération du jury national qui aura lieu au mois de janvier 2023.

Les lauréats seront invités à la remise des prix organisée en avril 2023 et devront dans ce cadre présenter leur projet. En cas d'indisponibilité, les jeunes lauréats pourront choisir d'être représentés par un animateur encadrant.

Les modalités d'organisation de la remise des prix seront précisées dans le courant du mois d'octobre 2022.

VI. Désignation des prix

Les lauréats désignés par le jury remporteront pour l'ensemble des catégories des chèques cadeaux.

Les projets récompensés seront par ailleurs mis à l'honneur *via* les plateformes et supports de communication de la Cnaf (Monenfant.fr, Caf.fr, réseaux sociaux, site national Promeneursdunet.fr, Vies de famille ...) ou sur tout autre support, telle que la presse.